

Président : MEUNIER Fabrice

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Valérie JUILLARD, Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur Alain COUDERC, Monsieur René GERVAIS, Madame Bernadette SEINCE, Madame Annie JOUVE, Monsieur Jérôme PICARD.

Excusés : Monsieur Alexandre FORESTIER, Monsieur Dominique CHAVINIER.

Procuration : Monsieur Alexandre FORESTIER à Monsieur Alain COUDERC

Monsieur Dominique CHAVINIER à Monsieur Fabrice MEUNIER

Secrétaire(s) de la séance: Madame Annie JOUVE

### Soutien à l'investissement public local 2016

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement du bourg auprès de la Préfecture du Cantal dans le cadre du Soutien à l'investissement public local. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la demande de Monsieur le Maire.

### Aménagement du bourg - validation DCE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le dossier de consultation des entreprises, élaboré grâce au travail du comité de pilotage. Monsieur le Maire indique que l'appel d'offre va être lancé début mai et demande au conseil municipal de bien vouloir valider le projet et de l'autoriser à débiter l'appel d'offre. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le projet d'Aménagement du bourg, et autorise Monsieur le Maire à débiter l'appel d'offre.

### SDEC - Validation des travaux pour aménagement du bourg - EP bourg et lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Le montant total H.T de l'opération s'élève à 79 938.15 €. En application de la délibération du Comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit : 1er versement de 19 984.54 € à la commande des travaux, 2ème versement au décompte des travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

### Réalisation d'un Contrat de Prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération Réhabilitation de 2 logements le bourg de Vebret

Le Conseil municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer le Contrat de Prêt.

### Approbation du projet de délimitation du Zonage d'assainissement - Ouverture de l'Enquête Publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose déjà d'un schéma communal d'assainissement approuvé le 14 décembre 2002. La régularisation de propriétés raccordées mais hors zonage, la définition des espaces prévus pour la construction d'habitation et pouvant techniquement être raccordés au réseau existant, tout en respectant les capacités des stations d'épuration du bourg et de Cheyssac, l'intégration du futur éco-quartier de Chavaroche, intégration dans la réflexion d'un futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, conduisent la commune à revoir le document approuvé en 2002. Il convient à présent d'adopter le projet de nouveau zonage d'assainissement proposé. Après avoir pris connaissance du document et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal approuve le projet de révision du zonage d'assainissement proposé et invite Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête prévue à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Maîtrise d'oeuvre mission complète - Création de deux appartements locatifs

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la proposition de Maîtrise d'Œuvre complète de Monsieur CHASTAIN David, Architecte pour un montant de 12 535.00 € HT concernant la réhabilitation des deux appartements au bourg. Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur CHASTAIN David.

### Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Monsieur le Maire expose la nouvelle réglementation pour la mise en place du régime indemnitaire et propose au conseil municipal une répartition des agents en deux groupes. Il détermine les montants maximaux des indemnités et les critères d'attribution. Le conseil municipal valide les propositions à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Bonhomme en date du 1er avril.

Monsieur le Maire fait part d'une demande de modification du règlement du columbarium, le conseil municipal décide de ne pas modifier le règlement.

Monsieur le Maire expose la proposition d'achat de terrain qui lui a été faite sur la commune. Le conseil municipal ne souhaite pas acquérir les parcelles mentionnées.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le remplacement de Madame LIADOUZE Sandrine sera assuré par Madame LOPES Benilde à compter du 24 mai jusqu'au 13 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

La Secrétaire,

Annie JOUVE